



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SAVOIE

Direction départementale de la cohésion
sociale
et de la protection des populations
Service protection et santé animales et
installations classées pour la protection de
l'environnement

ARRÊTÉ PREFECTORAL

établissant la liste des vétérinaires pouvant pratiquer l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L.211-14-1 du Code rural et de la pêche maritime

LE PREFET DE LA SAVOIE

Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.211-13-1, L.211-14-1, L.211-14-2, D.211-3-1, D.211-3-2 et D.211-3-3 ;

VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2010 établissant la liste des vétérinaires de Savoie pouvant pratiquer l'évaluation comportementale canine au titre de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime ;

VU la circulaire DGAL/C2007-8018 du 22 octobre 2007 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales et du Ministère de l'agriculture et de la pêche précisant les conditions de mise en œuvre de l'évaluation comportementale canine ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2012 portant délégation de signature à M. Didier MAMIS, Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie du 30 juillet 2012 ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2012 portant subdélégation de signature de Monsieur Didier MAMIS Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations à Monsieur François BREZARD, Chef de service protection et santé animale et installations classées pour la protection de l'environnement publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie du 18 septembre 2012 ;

Considérant que le maire peut prescrire par voie d'arrêté au détenteur d'un chien de faire procéder à l'évaluation comportementale de son animal par un vétérinaire choisi sur une liste départementale ;

Considérant qu'une liste départementale des vétérinaires doit être établie par arrêté préfectoral ;

Considérant les déclarations de candidatures de vétérinaires reçues par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

Sur proposition de directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Savoie ;

ARRETE

Article 1^{er} : La liste départementale des vétérinaires pouvant réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L.211-14-1 du code rural et de la pêche maritime a été établie en Savoie à partir des déclarations déposées par les vétérinaires auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) de Savoie conformément à l'annexe jointe.

Article 2 : Tout vétérinaire remplissant les conditions énumérées à l'arrêté ministériel du 28 août 2009 cité en visa peut se déclarer auprès de la DDCSPP, le présent arrêté sera modifié en conséquence.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 30 décembre 2010 susvisé est abrogé.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du tribunal administratif de Grenoble sous un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : M. le Secrétaire général de la préfecture, M. le Directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mmes et MM. les maires de Savoie, Mmes et MM. les vétérinaires inscrits, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Savoie.

Fait à Chambéry, le 3 décembre 2013

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental et par délégation,
Le chef du service protection et santé animales et installations
classées pour la protection de l'environnement

François BREZARD



ANNEXE

Liste des vétérinaires évaluateurs en Savoie

Au 3 décembre 2013

Annexe à l'arrêté préfectoral établissant la liste des vétérinaires pouvant réaliser des évaluations comportementales canines

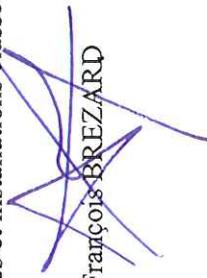
Noms des vétérinaires	Numéros d'inscription à l'Ordre	Adresse professionnelle où l'évaluation comportementale peut avoir lieu	Année d'obtention des diplômes autorisant l'exercice de la profession de vétérinaire	Qualifications professionnelles, titres ou diplômes figurant sur la liste établie par le conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires (2° de l'article R-242-34 du code rural)	Coordonnées téléphoniques
BOST Philippe	8942	Cabinet vétérinaire Les Charmettes 73130 LA CHAMBRE	1986		04 79 56 26 58
CADOZ Marie-Odile	15858	Clinique vétérinaire des Trois Vallées 107, chemin des Prés 73600 MOUTIERS TARENTEISE	2000		04 79 24 01 76
COUDURIER-QUEINNEC Isabelle	11582	Clinique vétérinaire du Granier 142, Route d'Aprémont 73190 ST BALDOLPH	1988		04 79 28 24 58
CHANOINAT Pierre	3089	10, rue des Portes de la Ville 73330 PONT DE BEAUVOISIN	1969		04 76 37 24 17
DAMEY Jeannette	6300	Clinique vétérinaire 354, avenue Costa de Beauregard 73290 LA MOTTE SERVOLEX	1982		04 79 25 98 16
DEVYS Yves	13506	Clinique vétérinaire du Verney 172, Avenue Pierre Lanfrey 73000 CHAMBERY	1997		04 79 62 39 29
DUGUET Marie-Bénédicte	6303	Clinique vétérinaire du Doron 3, route du Villard 73500 TERMIGNON	1984		04 79 20 51 20
FORGET Marc	6305	Clinique vétérinaire des 4 vallées 400, route d'Anney 73400 UGINE et 136, rue Comandant Dubois 73200 ALBERTVILLE	1985		04 79 37 36 40
GERBIER Catherine	9303	Clinique vétérinaire des Tournelles 45, Place du Commerce 73230 ST ALBAN LEYSSE	1988	Diplôme de vétérinaire comportementaliste diplômé des écoles nationales vétérinaires françaises-2003	04 79 85 19 58
HURSTEL Vincent	168	Clinique vétérinaire 354, avenue Costa de Beauregard 73290 LA MOTTE SERVOLEX	1986		04 79 25 98 16

LE DALL Jean-Hugues	6316	Clinique vétérinaire du Lac Route du Lac 73470 NOVALAISE	1985		04 79 28 76 50
LOPEZ Marie	17500	Cabinet vétérinaire du Bois Gentil 22 rue du Bois Gentil 74600 SEYNOD	2004		04 50 69 23 50
PAISNEL Brigitte	10993	Clinique vétérinaire des Tournelles 45, Place du Commerce 73230 ST ALBAN LEYSSE	1992		04 79 85 19 58
PETRUZZI Pierre	14105	Clinique vétérinaire de l'Albanne 34, route d'Aprémont 73000 BARBERAZ	1998		04 79 60 03 80
PRAS Stéphane	11968	5, route du Mont des Princes 74910 SEYSSEL	1994		04 50 56 12 34
RIEGLER Martin	9222	Pierre du Terrail Immeuble Route nationale 6 73800 MONTMELIAN	1985		04 79 84 40 48
STEER Nadège	20524	Clinique vétérinaire du Vallon Fleuri Rue Richelieu 73490 LA RAVOIRE	2006		04 79 71 00 71
GEDOUX Florence	22720	Clinique vétérinaire des Campanules 45 rue des Jardins 73480 LANSLEBOURG MONT-CENIS	2010		04 79 05 88 19
CHABERT Frédéric	16121	19 avenue de la Rochetaillée 42100 ST ETIENNE	2000		06 70 43 08 81
HUGRON Pierre-Yves	16082	Clinique vétérinaire de la Vallée Les Pellagardes d'en Bas 1889 route du Fayet 74700 DOMANCY	2001		04 50 93 51 46

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental et par délégation,

Le chef du service protection et santé animales et installations classées pour la protection de l'environnement


François BREZARD